

## **Succès de l'augmentation de capital par exercice des BSA B**

### **Taux de souscription supérieur à 80 %**

**Paris, le 12 novembre 2008** : TURENNE INVESTISSEMENT annonce les résultats de l'augmentation de capital par l'exercice de ses BSA B et remercie les investisseurs qui lui ont fait confiance.

A l'issue de la période d'exercice des BSA B, ouverte du 31 octobre au 6 novembre 2008, un total de **1 343 072 bons** a été exercé sur les 1 657 066 existants (**soit un taux d'exercice de 81,1 %**).

Le produit brut de l'opération s'élève ainsi à **2 323 514,56 €** et se traduit par la création de **671 536 actions nouvelles**.

Les actions créées par l'exercice des BSA B sont de même catégorie et assimilées aux actions de TURENNE INVESTISSEMENT, déjà admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0010395681. Elles portent jouissance à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2008**.

La cotation et le règlement livraison des actions nouvelles sont intervenus le **12 novembre 2008**.

Le nombre d'actions composant le capital social de TURENNE INVESTISSEMENT est de **3 122 268 actions** à compter de cette date.

Après la prise en compte de l'effet dilutif de l'exercice des BSA B, l'ANR par action au 30 septembre 2008 aurait été de **8,70 €** par action.

Cette augmentation de capital va permettre, notamment, à TURENNE INVESTISSEMENT de finaliser plusieurs investissements qui devraient aboutir dans les prochains mois.

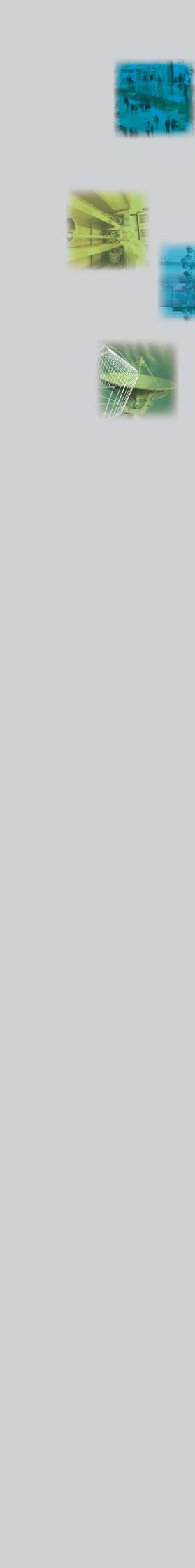
#### **Agenda prévisionnel 2009 :**

- Le 29 janvier 2009 : Publication de l'ANR au 31 décembre 2008
- Le 2 mars 2009 : Publication des comptes annuels au 31 décembre 2008
- Avril 2009 : Assemblée Générale Ordinaire
- Le 30 avril 2009 : Publication de l'ANR au 31 mars 2009
- Le 30 juillet 2009 : Publication de l'ANR au 30 juin 2009
- Le 14 septembre 2009 : Publication des comptes semestriels au 30 juin 2009
- Le 9 novembre 2009 : Publication de l'ANR au 30 septembre 2009

#### **A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT**

TURENNE INVESTISSEMENT, société de capital investissement créée par TURENNE CAPITAL, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par TURENNE CAPITAL.

TURENNE INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un horizon d'investissement à moyen terme.



En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, TURENNE CAPITAL est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

#### **Contacts**

Turenne Capital  
Béatrice VERNET  
Secrétaire Général  
Tél. : 01 53 43 03 03

[bvernet@turennecapital.com](mailto:bvernet@turennecapital.com)

Actus Finance  
Samuel BEAUPAIN  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 49

[sbeaupain@actus.fr](mailto:sbeaupain@actus.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 77 35 04 36

[jfl@actus.fr](mailto:jfl@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.